



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : 27

Date de la convocation :  
**17 mai 2023**

**Délibération n° DCM23-05-24P5**

**Finances - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes  
(F.D.A.J.) – Approbation de la convention de délégation de  
gestion 2023 - Mandat donné au Centre Communal d'Action  
Sociale**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoins,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

*Rapporteur : Mme Louise Jaber*

Depuis 1988, le Département de l'Hérault administre le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, âgés de 18 à 25 ans révolus, en situation de précarité.

La gestion du FDAJ pouvant être déléguée, la ville de Clermont l'Hérault conventionne depuis la création de ce fonds avec le Département pour en assurer la gestion sur son territoire.

A ce titre, la commune, dans le cadre de la convention précitée, donne mandat au CCAS pour mettre en œuvre le dispositif sur le plan social, administratif et financier.

Le Département souhaitant reconduire cette action pour l'année 2023, il est proposé d'accepter cette délégation en approuvant la convention ci-jointe qui précise les modalités d'intervention et notamment les principes :

- d'une gestion déléguée du FDAJ à la commune de Clermont l'Hérault exclusivement pour le périmètre de son territoire,

- d'une contribution de la Commune de 1 750 €, le Département contribuant à hauteur de 3 500 € pour l'année 2023 (contributions identiques à celles de l'année 2022),
- d'une convention conclue pour une année à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de délégation de gestion 2023 (ci-jointe) à intervenir avec le Département de l'Hérault pour la gestion du FDAJ au titre de l'année 2023,
- de dire que la contribution de la Commune sera d'un montant de 1 750 € au titre de l'année 2023,
- de donner mandat au CCAS de Clermont l'Hérault pour mettre en œuvre sur le plan social, administratif et financier les obligations contractées par la Commune au titre de la convention précitée et recevoir les contreparties correspondantes,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier sera présenté devant la commission « Ressources et moyens » en date du 17 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de délégation de gestion 2023 (ci-jointe) à intervenir avec le Département de l'Hérault pour la gestion du FDAJ au titre de l'année 2023,

DIT que la contribution de la Commune sera d'un montant de 1 750 € au titre de l'année 2023,

DECIDE de donner mandat au CCAS de Clermont l'Hérault pour mettre en œuvre sur le plan social, administratif et financier les obligations contractées par la Commune au titre de la convention précitée et recevoir les contreparties correspondantes,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE